



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.19
30 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Septième session
Genève, 20-24 janvier 2003

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU SECRÉTARIAT DE LA CNUCED*

1. La Commission a pris note des documents établis par le secrétariat et du rapport sur les activités réalisées en 2002. Elle s'est félicitée des contributions du secrétariat à la recherche et à l'analyse des politiques, ainsi qu'au renforcement des capacités, en particulier dans le cadre du suivi du programme de travail de Doha dans les domaines de l'investissement et de la technologie, y compris la coopération mise en œuvre avec le secrétariat de l'OMC pour l'exécution du programme d'assistance technique de la CNUCED.
2. Conformément au paragraphe 21 de la Déclaration de Doha, le secrétariat devrait poursuivre ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des politiques et du développement, ainsi que du renforcement des ressources humaines et des institutions, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales. En outre, il devrait faciliter un échange continu d'informations et d'expériences entre négociateurs sur des questions d'investissement. Le secrétariat devrait également

* Adoptées par la Commission à sa séance plénière de clôture, le 24 janvier 2003.

poursuivre son analyse approfondie des politiques et des mesures qui peuvent aider les pays en développement à attirer l'IED et à en profiter davantage pour leur développement, y compris par le biais d'examens de la politique d'investissement, du *World Investment Report* et d'autres travaux. Il devrait compléter ses travaux d'analyse dans ce domaine par la fourniture d'une assistance technique et d'une assistance pour le renforcement des capacités, visant notamment à aider les pays qui le demandent à moderniser leur législation. La Commission encourage en outre le secrétariat à poursuivre ses efforts en faveur du développement des relations interentreprises.

3. La Commission se félicite de la rencontre qui a eu lieu, sous la forme d'une réunion conjointe avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), entre décideurs et praticiens de la promotion de l'investissement. Elle invite la WAIPA à contribuer à la préparation de la onzième session de la Conférence.

4. Compte tenu de l'importance des examens de la politique d'investissement pour les États membres, la Commission invite le secrétariat à consacrer suffisamment de temps, le cas échéant, au cours de ses sessions à la présentation de ces examens et un échange d'expériences nationales.

5. La Commission se félicite du renforcement de la coopération et des programmes exécutés conjointement avec d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine de l'investissement, et elle invite les commissions régionales à participer à ses travaux et à contribuer ainsi à renforcer son propre rôle d'espace de dialogue entre États membres et organismes intergouvernementaux sur des questions concernant l'investissement.
